

CONSEIL D'ADMINISTRATION

26-02-24

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PHARES, TENUE LE MARDI 24 FÉVRIER 2026, À 19 H 47 À LA SALLE 107-108 DU CENTRE ADMINISTRATIF, SITUÉ AU 435, AVENUE ROULEAU, À RIMOUSKI.

Étaient présents

M ^{me} Marie-Pierre Boucher	membre parent présidente
M ^{me} Heidi-Kim Ferguson	membre parent vice-présidente
M. Alexandre Charest	membre parent
M. Maxime Therrien	membre parent
M ^{me} Cynthia Julien	membre du personnel
M ^{me} Julie Lebrun-Whittom	membre du personnel
M ^{me} Stéphanie Proulx	membre du personnel
M. Rémi Lavoie	membre du personnel
M ^{me} Béatrice Fournier	membre de la communauté
M ^{me} Amélie Pichette	membre de la communauté
M ^{me} Sarah Toulouse	membre de la communauté
M. Samuel Perreault	membre de la communauté
M. Michael Vallée	membre de la communauté

Permanence :

M ^{me} Nancy Prévèreault	directrice générale
M ^e Cathy-Maude Croft	secrétaire générale
M ^{me} Christine Marquis	directrice générale adjointe

Membres du personnel invités :

M ^{me} Véronique Marquis	directrice du SRH
M ^{me} Marie-Hélène Ouellet	directrice du SRF
M ^{me} Émilie Thériault-Deroy	directrice adjointe du SRÉ
M. Martin Arsenault	directeur du SRI
M. Jean-François Brisson	directeur du SRM et du Transport

Absences motivées :

M ^{me} Julie Barbeau	membre parent
M ^{me} Marie-Hélène Gagné	membre du personnel d'encadrement sans droit de vote et directrice du SRÉ

26-02-24-658

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

26-02-24-659

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Amélie Pichette et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Agenda de consentement :
 - 3.1. Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 9 décembre 2025 – Approbation et suivi ;
 - 3.2. Desjardins AccèsD Affaires – Changement de représentants autorisés ;

- 3.3. Assurances de dommages – Renouvellement d’adhésion au regroupement d’achat ;
- 3.4. Calendrier de conservation – Demande d’accès à la plateforme GALA-BAnQ ;
- 3.5. Comité d’enquête et de déontologie – Comblement de postes ;
- 3.6. Nomination du responsable de l’application des règles contractuelles (RARC) ;
- 3.7. Structure administrative 2026-2027 ;
4. Révision budgétaire 2025-2026 – Recommandation du comité de vérification ;
5. Nomination de l’auditeur pour les exercices financiers 2025-2026 et 2026-2027 – Recommandation du comité de vérification ;
6. Politique relative à la sécurité de l’information – Adoption ;
7. Cadre de gestion de la sécurité de l’information – Adoption ;
8. Reddition de comptes au conseil d’administration pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025 ;
9. Période de questions ;
10. Autres sujets ;
11. Levée de la séance.

26-02-24-660 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DU 9 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU l’article 170 de la *Loi sur l’instruction publique* ;

Il est proposé par Mme Sarah Toulouse et résolu à l’unanimité de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance du Conseil d’administration du 9 décembre 2025 et de l’approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

26-02-24-661 DESJARDINS ACCÈSD AFFAIRES – CHANGEMENT DE REPRÉSENTANTS AUTORISÉS

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Phares a adhéré à AccèsD Affaires ;

ATTENDU l’entrée en fonction de Mme Martine Bélanger à titre de directrice adjointe du Service des ressources financières ;

Il est proposé par Mme Sarah Toulouse et résolu à l’unanimité que Mmes Nancy Prévèreault, Christine Marquis, Marie-Hélène Ouellet, Martine Bélanger et Stéphanie Beaulieu soient désignées administrateurs principaux aux fins d’utilisation du service AccèsD Affaires et qu’elles soient investies de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

26-02-24-662 ASSURANCE DE DOMMAGES – RENOUVELLEMENT D’ADHÉSION AU REGROUPEMENT D’ACHAT

ATTENDU l’expérience financièrement avantageuse vécue les années passées par les regroupements de certains centres de services scolaires pour l’obtention d’un portefeuille d’assurance de dommages ;

ATTENDU qu’il est avantageux d’être réunis, dans un seul regroupement, soit celui de l’Est-du-Québec, d’Estrie-Montérégie et des Centres de services scolaires des Mille-Îles et de Laval ;

ATTENDU qu’il serait dans l’intérêt du Centre de services scolaire des Phares de renouveler son adhésion à ce regroupement d’achat d’assurances générales ;

ATTENDU que l’article 42.0.2 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* prévoit la possibilité d’options de renouvellement pour les contrats de services d’assurance de dommages ;

ATTENDU que l'article 46 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à trois ans ;

Il est proposé par Mme Sarah Toulouse et résolu à l'unanimité :

- De renouveler l'adhésion au regroupement composé de l'Est-du-Québec, de l'Estrie-Montérégie et celui des Centres de services scolaires des Mille-Îles et de Laval pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2026-2027, pour les portefeuilles d'assurances véhicules, biens, crimes et bris de machines ;
- De mandater la firme Gestion Guy Turcot & Associés Inc. pour entamer une négociation de gré à gré, en application de la clause d'option de renouvellement ou pour procéder à un appel d'offres public pour le renouvellement de la couverture d'assurances pour l'ensemble des centres de services scolaires du regroupement concerné ;
- De mandater, s'il y a lieu, le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke à réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à ce centre de services scolaire et d'en accepter la responsabilité au même titre que celui-ci pour le présent mandat ;
- De s'engager à accepter la recommandation du regroupement pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances, soit de renouveler avec Beneva ou avec la firme déterminée à la suite d'un appel d'offres ;
- D'autoriser M. Jean-François Brisson, directeur du Service des ressources matérielles, à signer tout document découlant de la présente résolution.

26-02-24-663

CALENDRIER DE CONSERVATION – DEMANDE D'ACCÈS À LA PLATEFORME GALA-BANQ

ATTENDU qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, c. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'Annexe doit, conformément au *Règlement*, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Phares est un organisme public visé au paragraphe 6° de l'Annexe de cette loi ;

ATTENDU que le *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* du Centre de services scolaire des Phares ne prévoit pas les modifications, refontes et dépôt de son calendrier de conservation de ses documents ;

Il est proposé par Mme Sarah Toulouse et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Martin Arsenault, directeur du Service des ressources informationnelles, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier,

des modifications ou des refontes à l’approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom du Centre de services scolaire des Phares.

26-02-24-664

COMITÉ D’ENQUÊTE ET DE DÉONTOLOGIE – COMPLEMENT DE POSTES

ATTENDU l’obligation prévue par le *Règlement sur les normes d’éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d’administration d’un centre de services scolaire francophone* de former un comité d’enquête et de déontologie ;

ATTENDU la résolution 22-09-13-247 ;

ATTENDU la démission de Mmes Jeanine Bérubé et Céline Lefrançois ;

ATTENDU l’intérêt de M. Jocelyn Michaud à siéger à ce comité et de Mme France Gagnon d’agir comme substitut ;

Il est proposé par Mme Sarah Toulouse et résolu à l’unanimité de nommer les personnes suivantes pour former le comité d’enquête et de déontologie :

- M. Bernard D’Amour, secteur gouvernance ;
- Mme Monic Vézina, secteur éducation ;
- M. Jocelyn Michaud, secteur gouvernance ou éducation.

Il est également résolu à l’unanimité de nommer Mme France Gagnon, secteur éducation, qui agira comme substitut.

Il est de plus résolu à l’unanimité de fixer la durée du mandat de ces personnes pour une durée de 5 ans, soit jusqu’au 30 juin 2031.

26-02-24-665

DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DE L’APPLICATION DES RÈGLES CONTRACTUELLES (RARC)

ATTENDU la résolution 24-10-01-532 ;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* ;

ATTENDU l’obligation de chaque organisme public de désigner un responsable de l’application des règles contractuelles (RARC) ;

ATTENDU la nature et les rôles rattachés à la fonction de responsable de l’application des règles contractuelles ;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale ;

Il est proposé par Mme Sarah Toulouse et résolu à l’unanimité de désigner à compter du 25 février 2026, Mme Martine Bélanger, directrice adjointe du Service des ressources financières à la fonction de responsable de l’application des règles contractuelles au sein du Centre de services scolaire des Phares.

26-02-24-666

STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2026-2027

ATTENDU l’article 133 du *Règlement concernant certaines conditions de travail des cadres des centres de services scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l’île de Montréal* ;

ATTENDU les consultations effectuées auprès de l’Association des directions d’établissement du Bas du fleuve (ADEBF) et de l’Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), Section des Phares ;

ATTENDU les avis reçus ;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale ;

Il est proposé par Mme Sarah Toulouse et résolu à l'unanimité d'adopter la structure administrative 2026-2027 du Centre de services scolaire des Phares comme présentée par la directrice générale.

Ce document codifié sous le numéro A111 est déposé au bureau du secrétariat général pour consultation éventuelle.

26-02-24-667 RÉVISION BUDGÉTAIRE 2025-2026 – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

ATTENDU la mise à jour du budget 2025-2026 réalisée à partir des résultats des états financiers audités au 30 juin 2025 et de l'évolution des revenus et des dépenses depuis le 1^{er} juillet 2025 ;

ATTENDU la présentation des principales variations par rapport au budget 2025-2026 par la direction du Service des ressources financières au comité de vérification ;

Il est proposé par Mme Heidi-Kim Ferguson et résolu à l'unanimité d'accepter cette mise à jour des revenus et des dépenses du budget 2025-2026, à titre de rapport d'étape.

Ce document, codifié sous le numéro F106 est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

26-02-24-668 NOMINATION DE L'AUDITEUR POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2025-2026 et 2026-2027 – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

ATTENDU l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique* concernant la désignation annuelle d'une vérificatrice ou d'un vérificateur externe ;

ATTENDU l'article 15 de la *Politique sur l'acquisition de biens et services* ;

ATTENDU le besoin du Centre de services scolaire de retenir les services professionnels pour l'audit annuel de ses états financiers pour les années 2025-2026 et 2026-2027 ;

ATTENDU que la firme Mallette S.E.N.C.R.L. a déposé une soumission d'honoraires inférieure à ceux d'autres firmes lors du dernier appel d'offres ;

ATTENDU la comparaison de la soumission de la firme Mallette S.E.N.C.R.L. avec celle des autres centres de services scolaires de la région et la recommandation de la direction du Service des ressources financières ;

Il est proposé par Mme Julie Lebrun-Whittom et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de gré à gré relatif à des services professionnels d'audit externe à la firme Mallette, S.E.N.C.R.L., pour la somme de 108 050 \$ taxes en sus, pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 ;

Il est également résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice du Service des ressources financières à signer le contrat de la firme Mallette S.E.N.C.R.L. pour les exercices financiers 2025-2026 et 2026-2027 ;

Ce document, codifié sous le numéro F-114 est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

26-02-24-669 POLITIQUE RELATIVE À LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION - ADOPTION

ATTENDU la résolution 19-03-25-207 ;

ATTENDU que chaque organisme public doit adopter, mettre en œuvre, maintenir à jour et assurer l'application d'une *Politique relative à la sécurité de l'information* en vertu de l'article 12 de la *Directive gouvernementale sur la sécurité de l'information* (DGSI) découlant de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGRI) ;

ATTENDU que l’actuelle *Politique relative à la sécurité de l’information* avait été adoptée en 2019 et qu’il s’avérerait nécessaire de la mettre à jour en fonction des nouvelles modalités, encadrements et nomenclatures présents dans les nouveaux encadrements gouvernementaux ;

ATTENDU les consultations effectuées et les avis reçus ;

Il est proposé par M. Michael Vallée et résolu à l’unanimité d’adopter le document *Politique relative à la sécurité de l’information* tel que présenté par le directeur du Service des ressources informationnelles et codifié sous le numéro A133-38.

Ce document sera intégré au Recueil des règles de gestion du Centre de services scolaire des Phares.

26-02-24-670 CADRE DE GESTION DE LA SÉCURITÉ DE L’INFORMATION - ADOPTION

ATTENDU que chaque organisme public doit adopter, mettre en œuvre, maintenir à jour et assurer l’application d’un *Cadre de gestion de la sécurité de l’information* en vertu de l’article 12 de la *Directive gouvernementale sur la sécurité de l’information* (DGSI) découlant de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGRI) ;

ATTENDU les consultations effectuées et les avis reçus ;

Il est proposé par Mme Sarah Toulouse et résolu à l’unanimité d’adopter le document *Cadre de gestion de la sécurité de l’information* tel que présenté par le directeur du Service des ressources informationnelles et codifié sous le numéro A133-38-1.

Ce document sera intégré au Recueil des règles de gestion du Centre de services scolaire des Phares.

26-02-24-671 REDDITION DE COMPTES AU CONSEIL D’ADMINISTRATION POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU la *Loi sur l’instruction publique* et le *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* du Centre de services scolaire des Phares ;

Il est proposé par M. Samuel Perreault et résolu à l’unanimité d’adopter la reddition de comptes des décisions prises dans le cadre du *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

26-02-24-672 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne du public n’est présente à la séance.

26-02-24-673 AUTRE SUJET

Aucun sujet n’est soumis.

26-02-24-674 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 20, il est proposé par Mme Amélie Pichette et résolu à l’unanimité de lever la séance.

PRÉSIDENTE DU CONSEIL D’ADMINISTRATION	SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
---	---------------------------------